

VILLE DE CHATEAUBRIANT

Département de Loire-Atlantique

ARRÊTÉ

Le Maire de Châteaubriant,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122.18,

Considérant qu'il y a lieu de déléguer la Présidence de la commission communale des impôts directs

ARRÊTE

Article unique : Monsieur Rudy BOISSEAU, Adjoint, reçoit délégation pour présider la commission communale des impôts directs du 28 mars 2023.

Fait et arrêté à Châteaubriant
En l'Hôtel de Ville, le 22 mars 2023

Le Maire,



Alain HUNAUULT

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230327-1-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-03-2023

Publication le : 27-03-2023

Le Maire,
Alain HUNAUULT

